

EL11 - Réforme TVA intra-communautaire : de 2022 au Big Bang à venir

Anticiper les changements et maîtriser les enjeux



OBJECTIFS

Savoir gérer les nouvelles règles de la TVA intra-communautaire pour les ventes à distance de biens, à destination de non-assujettis (B2C) depuis le 1er juillet 2021 et pour des ventes de biens à des assujettis (B2B) depuis le 1er janvier 2020 et la mise en place des « Quick fixes ».
Anticiper la réforme ultérieure de la TVA communautaire, au-delà de 2025 : « Big Bang ».
Maîtrise de la TVA sur les prestations de services pour des preneurs B2B ou B2C.



APPROCHE PÉDAGOGIQUE

Alternance d'apports théoriques et d'applications pratiques. Interactivité favorisant l'apprentissage par l'échange, le retour d'expérience et l'acquisition de connaissances théoriques.



PRÉREQUIS ET MODALITÉS D'ÉVALUATION

Connaitre les fondamentaux des procédures douanières et fiscales. Quiz en amont et en fin de formation pour évaluer le niveau et les acquis des participants.



PROGRAMME

Les réformes TVA à venir ont pour but de lutter contre la fraude transfrontalière tout en simplifiant les opérations pour les entreprises de l'UE.

1) B2C : VENTES À DISTANCE À DES PARTICULIERS (NON ASSUJETTIS) DANS L'UE

TVA et e-commerce : réforme depuis le 1er juillet 2021

a) **Ventes à distance de biens importés** de pays tiers (guichet unique IOSS).

Suppression des exonérations petits envois (< 150€ et < 22€) : TVA acquittée via IOSS, pas de droits de douane.

b) **Ventes à distance intra-communautaires**

Nouveau seuil de 10 000€ pour vendeur établi dans un seul Etat Membre.

Notion d'**Assujetti facilitateur (Interface électronique)**

Notion de fournisseur "**adjacent**" et "**présumé**"

Guichets uniques: régime non UE, régime UE

2) B2B : EXPÉDITIONS / LIVRAISONS ET INTERLOCUTIONS / ACQUISITIONS DES BIENS

B2B : Les "**Quick Fixes**" (« solutions rapides ») depuis le 1er janvier 2020.

- nouvelles preuves justificatives des ventes HT

- durcissement des preuves transport

• 1er janvier 2022 : Disparition de la DEB remplacée par :

- a) L'Etat récapitulatif TVA (ERTVA)
- b) L'Enquête statistique (EMEBI) pour les entreprises de "l'échantillon".

• A terme : « **Big Bang** » pour les ventes B2B Réforme copernicienne de la TVA, reportée au-delà de 2025 :

Ventes intra-communautaires devenant **ventes "intra-Union"**

Facturation TTC TVA pays de l'acheteur sauf obtention par l'acheteur du statut d'Assujetti Certifié.

3) ECHANGES INTRACOMMUNAUTAIRES DE SERVICES (B2B) et (B2C)

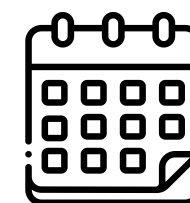
Nouvelle territorialité de la TVA pour les services

B2B : TVA du pays du preneur assujetti (auto-liquidation)

B2C : TVA du pays du prestataire

Nouveau concept de siège, établissement stable, résidence, domicile

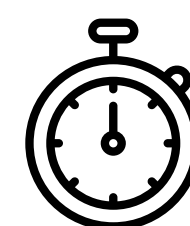
Nouvelles obligations : rédaction d'une DES
Nouvelles mentions sur les factures
Nouvelles lignes le CA3



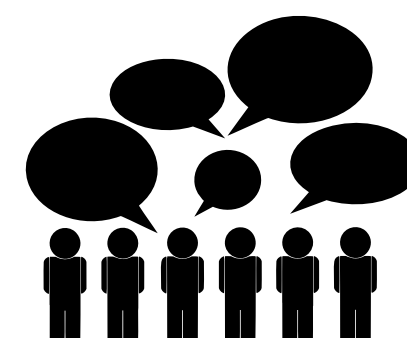
20 mars 2025
09 octobre 2025



690 €
(HT)



1 jour
7h



Service comptable, financier, logistique, ADV, Achats et Approvisionnement, IT, logistique, afin d'adapter les systèmes de l'entreprise (facturation, ERP/PGI) pour être prêts pour anticiper les changements à venir.



Spécialiste en logistique internationale, après avoir été Secrétaire Général d'une société de transport, a été Directeur des opérations logistiques dans une grande entreprise française d'électronique et communication. Depuis vingt ans, il dirige la société de conseil qu'il a fondé et agit en tant que consultant et Formateur auprès des entreprises. Il est notre spécialiste des aspects logistiques du commerce international.

info@formatex.fr
+33 (0)1 40 73 34 44
77 Bd Saint-Jacques, 75014



Les conditions générales de vente ci-après qui régissent les prestations Formatex, priment sur les conditions générales d'achat des clients.

INSCRIPTION AUX FORMATIONS EN INTER-ENTREPRISES :

L'inscription s'effectue par l'envoi du bulletin d'inscription figurant sur le site ou en annexe aux documents envoyés en PDF, dûment complétés, soit en ligne (site Formatex), soit par télécopie ou courrier. Pour chaque inscription, Formatex adresse à son client une convention de formation en deux exemplaires. L'un des exemplaires doit être retourné sans délai, signé et revêtu du cachet de l'entreprise. Une convocation individuelle est adressée au client dès confirmation du maintien de formation.

FORMATIONS EN INTRA-ENTREPRISE ET PARCOURS PERSONNALISÉ :

Les formations en intra-entreprise et coaching font l'objet d'une proposition adaptée assortie d'un devis. Elles ne peuvent être mise en œuvre que sur acceptation formelle écrite de la proposition dans son intégralité.

INFORMATION PRISE EN CHARGE OPCO :

Si le client souhaite faire prendre en charge la formation auprès de son OPCO, il doit vérifier l'imputabilité de la formation, procéder à la demande avant la formation selon les délais imposés par l'OPCO et indiquer sur le bulletin d'inscription les coordonnées précises de l'établissement à facturer. Dans le cas d'un refus de prise en charge, le client reste redevable de l'intégralité de la prestation. • **N° d'existence** : 11755181175 • **SIRET** : 398 167 890 00035

La facture est émise avant ou après la formation selon qu'il s'agisse d'une formation en inter ou intra-entreprise. Elle est adressée à l'entreprise ou l'OPCO selon le cas. Le paiement s'effectue à réception, par chèque à l'ordre de Formatex ou par virement à son compte bancaire (RIB à disposition). Formatex est non assujetti à la TVA, les tarifs indiqués s'entendent donc nets à payer.

ANNULATION DU FAIT DU CLIENT :

• Pour un inter-entreprises : toute participation peut être annulée dans la mesure où Formatex en est informé (courrier, fax ou e-mail) au moins 10 jours ouvrés avant la formation. Passé ce délai, le montant de la participation retenu sera de 50 % si l'annulation est signalée 5 jours ouvrés inclus avant le début de la formation et de 100 % si elle est reçue 3 jours ouvrés inclus avant le démarrage. • L'annulation n'entraînera aucun frais si le participant se fait remplacer par un collaborateur de la même entreprise ayant les mêmes besoins en formation • Pour un intra-entreprise : les conditions d'annulation diffèrent selon le format du projet. Si elles ne sont pas spécifiées dans l'offre initiale, les conditions suivantes s'appliquent : le client se réserve le droit d'annuler la formation 15 jours ouvrés avant le début de l'intervention. Passé ce délai, des indemnités correspondant à 100 % du coût de l'intervention seront dues à Formatex.

ANNULATION OU REPORT DU FAIT DE FORMATEX :

Formatex se réserve la possibilité de reporter ou d'annuler la formation. Dans ce cas, le client est prévenu au moins sept jours avant la date de début de la formation. Le client ne pourra prétendre à aucune indemnité du fait de cette annulation ou de ce report. En revanche, les sommes versées par le client pour cette prestation lui seront remboursées dans un délai maximum de 30 jours.

RELATION CLIENT-FOURNISSEUR :

Le client s'engage à ne faire aucune proposition directe aux formateurs missionnés par Formatex et à prendre contact systématiquement avec Formatex pour toute suite éventuelle, quelle qu'elle soit. Le client s'interdit d'utiliser ou de transmettre, même à des tiers, les coordonnées (adresse, téléphone, fax, e-mail) de l'intervenant qui ne seraient pas celles de Formatex.

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE :

En application de la législation relative à la propriété intellectuelle (protection en matière de droit d'auteur, marque déposée), les logiciels, supports, brochures, documentations, outils, cours et tout autre document mis à la disposition du client et de son personnel sont la propriété de Formatex ou de ses donneurs de licence. En conséquence, le client s'interdit d'utiliser, de reproduire, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, d'adapter, de modifier, de traduire, de représenter, de commercialiser ou de diffuser à des membres de son personnel non participants aux formations ou à des tiers les supports ou autres ressources pédagogiques mis à disposition sans l'autorisation expresse et écrite de Formatex ou de ses ayants droit. Les parties s'engagent à garder confidentiel les informations et documents de nature économique, technique ou commerciale concernant l'autre partie, auxquels elles pourraient avoir accès au cours de l'exécution du contrat.

DROIT APPLICABLE ET ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE :

Le contrat est régi par le droit français, à l'exception des dispositions de la Convention de Vienne de 1980. En cas de litige relatif à l'exécution du contrat, les parties s'efforceront de trouver une solution amiable. À défaut, les tribunaux de Paris seront seuls compétents.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR : <https://www.formatex.fr/reglement-interieur-applicable-aux-stagiaires/>



FICHE D'INSCRIPTION

LA FORMATION

Intitulé : **Code :**

Date(s) souhaitées :

Prix :

- Prix net/participant :
- Participation du déjeuner : OUI (20€/jour) NON

Total net (en euros) :

L'ENTREPRISE

Raison sociale :

Numéro SIRET : **Code NAF :**

Adresse :

Ville : **Code postal :** **Pays :**

Responsable de formation : M. Mme.

Nom : **Prénom :** **Téléphone :** | | | | | |

Adresse e-mail : **Fax :** | | | | | |

PARTICIPANT N°1 :

M. Mme.

Nom : **Prénom :** **Téléphone :** | | | | | |

Adresse e-mail : **Fax :** | | | | | |

Fonction :

Adresse :

Ville : **Code postal :** **Pays :**

Besoin d'aménagement spécifique : Oui Non

La formation s'inscrit dans un projet d'entretien ou de développement des compétences de l'apprenant : Oui Non

PARTICIPANT N°2 :

M. Mme.

Nom : **Prénom :** **Téléphone :** | | | | | |

Adresse e-mail : **Fax :** | | | | | |

Fonction :

Adresse :

Ville : **Code postal :** **Pays :**

Besoin d'aménagement spécifique : Oui Non

La formation s'inscrit dans un projet d'entretien ou de développement des compétences de l'apprenant : Oui Non

FACTURATION/FINANCEMENT

Bon de commande : Oui Non

Adresse :

Ville : **Code postal :** **Pays :**

Ci-joint un chèque en EUR : Oui Non

Date et signature : _____

Je déclare avoir lu et accepté sans réserve les conditions générales de vente détaillées au recto ou accessible à l'adresse suivante www.formatex.fr/mentions-legales.html, j'atteste sur l'honneur avoir souscrit une police qui couvre tous les risques liés à ma participation aux événements FORMATE et en particulier ma responsabilité civile. Si financé par un OPCO, pas de subrogation de paiement.